



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**253<sup>e</sup> séance du**  
**CONSEIL DES GOUVERNEURS**  
**CGV-170408**  
**Le 8 avril 2017**  
**de 8 h 30 à 14 h 30**  
**Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon**  
**Campus de Moncton**

**PROCÈS-VERBAL**  
Conseil des gouverneurs • CGV-170408



**CGV-170408**

**UNIVERSITÉ DE MONCTON**

253<sup>e</sup> séance du

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Le 8 avril 2017

de 8 h 30 à 14 h 30

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

## **PRÉSENCES**

### **MEMBRES**

Jason Lee Alcorn	Extérieur des régions
Sylvie Benoît-Thériault	Nord-Est
Jeannita Bernard	Extérieur du NB (IPÉ)
Annie Hélène Boudreau	Professeure (Shippagan)
Jean Roch Cayouette	Nord-Ouest
Marc-Antoine Chiasson	Association des anciens, anciennes et amis (Moncton)
Lori-Ann Cyr	Nord-Ouest
Micheline Daigle-LeBlanc	Extérieur du NB (NÉ)
Étienne Dako	Professeur (Moncton)
Edith Doucet, présidente	Extérieur des régions
Kassim Doumbia	Nord-Est
Tristian Gaudet	Étudiant (Moncton)
Corinne A. Godbout	Sud-Est
Samuel LeBreton	Extérieur des régions
Victor-Urbain Ngollo-Ngollo	Étudiant (Shippagan)
Marie-France Pelletier	Extérieur du NB (Ottawa)

Paulette Robert	Nord-Est
Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier	U de M
Chantal Thériault	Association des anciens, anciennes et amis (Edmundston)

### **AUTRES PERSONNES PRÉSENTES**

Marc Angers, directeur des communications, des affaires publiques et du marketing	U de M
Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Jacques Paul Couturier, vice-recteur	Edmundston
Sylvie Doiron, secrétaire d'assemblée	Moncton
Edgar Robichaud, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
André Samson, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Sid-Ahmed Selouani, vice-recteur	Shippagan

**Personnes excusées :** Valérie Albert, Keith Coughlan, Gilles Lanteigne, Benoît Long, Blanca Navarro Pardiñas, Josée Rioux-Walker et Jean-Claude Savoie

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
1. OUVERTURE .....	4
2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES.....	4
3. MINUTE DE RECUEILLEMENT .....	4
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
6. CORRESPONDANCE .....	5
7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-161210 .....	5
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL .....	5
9.1. Autres.....	5
10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER .....	5
10.1. Campagne Évolution .....	7
11. BUDGET 2016-2017 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON.....	8
12. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF CEX-161210, CEX-170217 ET CEX-170313 .....	10
13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF .....	10
13.1. CEX-161210 .....	10
13.1.1. Autres .....	10
13.2. CEX-170217 .....	10
13.2.1. Projet Festival Inspire.....	10
13.2.2. Autres .....	11
13.3. CEX-170313 .....	11
13.3.1. Rapport des ressources humaines .....	11
13.3.2. Autres .....	12
14. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION .....	12
14.1. Évaluation du programme de Maîtrise en science infirmière (infirmière praticienne) .....	12
14.2. Évaluation du programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation).....	13
14.3. Création de la Mineure en sciences de l'environnement.....	15
14.4. Création de la Mineure en éthique appliquée .....	15
15. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE.....	16
15.1. Modifications aux Statuts et règlements – Articles 68, 69, 71, 72 et 73 (Éducation permanente).....	16
15.2. Nominations.....	16
15.2.1. Comité exécutif .....	16
15.2.2. Comité de finance .....	16
15.2.3. Comité de placement .....	16
15.2.4. Comité de vérification .....	16
15.2.5. Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure.....	17
15.3. Autres .....	17
16. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE .....	17
16.1. Entente de principe entre l'Université de Moncton et l'ABPPUM.....	17
16.2. Autres .....	18
17. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT.....	18
18. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-170310 .....	18
19. ÉVALUATION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS .....	18
20. AFFAIRES NOUVELLES.....	18
20.1. Remerciements .....	18
21. PROCHAINE RÉUNION.....	18
22. CLÔTURE.....	19

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<b>Page</b>
DOCUMENT.....	20
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté .....	A(1-2)
DOCUMENT B : Rapport du recteur et vice-chancelier .....	B(1-21)
DOCUMENT C : Budget 2017-2018 de l'Université de Moncton .....	C(1-54)
DOCUMENT D : Projet Festival Inspire.....	D(1-8)
DOCUMENT E : Procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-170217 .....	E(1)
DOCUMENT F : Modifications aux Statuts et règlements – Articles 68, 69, 71, 72 et 73 (Éducation permanente).....	F(1-6)
DOCUMENT G : Nominations aux comités du Conseil des gouverneurs.....	G(1-12)
DOCUMENT H : Plan de travail 2014-2016 du Comité de gouvernance.....	H(1-6)
DOCUMENT I : Points saillants de l'entente de principe entre l'Université de Moncton et l'ABPPUM.....	I(1-2)

**Nota bene :**

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/45>.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

**1. OUVERTURE**

**8 h 30** : La présidente, madame Edith Doucet, souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Elle donne la liste des personnes excusées. Elle nomme Marc Angers et Sylvie Doiron scrutateurs.

**2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES**

La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, soit Jason Lee Alcorn, représentant de l'extérieur des régions du Nouveau-Brunswick, Sylvie Benoît-Thériault, représentante du Nord-Est du Nouveau-Brunswick, Marc-Antoine Chiasson, président de l'alUMni au Campus de Moncton, Lori-Ann Cyr, représentante de la région du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick et Tristian Gaudet, président de la FÉÉCUM et étudiant au Campus de Moncton.

**3. MINUTE DE RECUEILLEMENT**

Les membres du Conseil des gouverneurs observent une minute de silence pour les personnes suivantes qui sont décédées récemment :

**Père Roland Soucie**, décédé le 14 décembre 2016. Il fut professeur, préfet des études et préfet de religion au Collège Saint-Joseph et ensuite doyen au premier Département d'éducation à l'Université de Moncton.

**Clorice Surette**, décédé le 6 janvier 2017. Il était charpentier à la retraite, Campus de Moncton.

**Jean-Guy Rioux**, décédé le 18 janvier 2017. Il a été, entre autres, vice-recteur au Campus de Shippagan de 1979 à 1990. Il était aussi docteur d'honneur en sciences sociales (2009).

**Laurette Théberge**, décédée le 31 janvier 2017. Elle était la mère de monsieur Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier.

**Camille Bourgeois**, décédé le 1<sup>er</sup> février 2017. Il était électricien à la retraite, Campus de Moncton.

**Normand Goguen**, décédé le 26 février 2017. Il était nettoyeur à la retraite, Campus de Moncton.

**Arthur Girouard**, décédé le 28 février 2017. Il était directeur des Services administratifs à la retraite, Campus de Moncton.

**Christian Kant**, décédé le 24 mars 2017. Il était professeur à la retraite, Campus de Moncton.

**4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION**

Un avis de convocation a été envoyé le 24 mars 2017 accompagné d'un avis de motion ainsi que de l'ordre du jour. La réunion est convoquée par la présidente du Conseil des gouverneurs, Edith Doucet.

**5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE**

La secrétaire générale indique que, récemment, trois personnes ont été nommées par la lieutenante-gouverneure en conseil. Afin de se conformer aux règles des assemblées délibérantes, il serait de mise d'adopter une résolution à cet effet.

La présidente du Comité de gouvernance présente la biographie des trois personnes nommées par la lieutenante-gouverneure en conseil au Conseil des gouverneurs. Elle indique qu'il reste encore une nomination à venir.

La proposition suivante est mise aux voix.



en janvier. Le campus a joué un rôle crucial; il a été mesure de servir plus de 4000 repas. Le leadership communautaire doit être salué.

- Courriels malveillants -- Un crime a été commis au Campus de Moncton à l'endroit d'une étudiante qui fut victime de cyberintimidation pendant une longue période. Les équipes de gestion de la direction, de la DGT, des communications, des services aux étudiantes et aux étudiants, de la sécurité et autres ont été fort sollicitées pendant cette période. La GRC poursuit son enquête.
- Entente (MOU) -- Le gouvernement du Nouveau-Brunswick souhaite mettre en place un financement prévisible sur une période de quatre ans pour les universités publiques de la province. Les discussions sont en cours avec les quatre universités.
- Impact économique de l'Université de Moncton – Une étude réalisée par les économistes Maurice Beaudin, Pierre-Marcel Desjardins et André Leclerc a été lancée le 1<sup>er</sup> mars 2017. Les informations sont déposées sur le microsite *Vers l'UdeM 2020*.

Le rapport du recteur est présenté en annexe.

### Discussion

#### Sur le dossier des courriels malveillants

Un gouverneur-étudiant indique que certains propos de la direction vis-à-vis le concept de la liberté d'expression ont été mal reçus par la communauté étudiante. Il estime que la direction avait un devoir de protéger les étudiantes et les étudiants. Selon lui, la direction aurait dû bloquer tous les accès informatiques. Il considère que le leadership à ce titre fut décevant. Il espère qu'il y a des leçons apprises.

Le recteur et vice-chancelier rappelle que l'Université de Moncton ne se soumettra pas au chantage. En tant qu'institution, on ne peut se plier et paralyser le fonctionnement du milieu d'études et de travail. Il indique respecter l'opinion du gouverneur-étudiant, mais selon lui, les bonnes décisions ont été prises.

Une discussion s'ensuit. Les points suivants sont soulevés :

- Un gouverneur indique qu'il faut apprendre des situations de crises, que celle-ci soit une crise de verglas ou autres.
- Une conférence de presse aurait dû être organisée dès le premier jour de la réception d'un courriel malveillant.
- D'une perspective externe, de façon générale, l'Université de Moncton a fait preuve de leadership et s'est bien acquittée du dossier.

#### Sur le dossier du financement

Un gouverneur demande si des présentations seront faites devant un comité de l'Assemblée législative au cours de la prochaine année.

Le recteur et vice-chancelier rappelle que le gouvernement souhaite rendre les universités plus imputables. Toutefois, aucune date n'a été fixée.

**R : 04-CGV-170408**

Micheline Daigle-LeBlanc, appuyée par Étienne Dako, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

10.1. **Campagne Évolution**

Invité : Bernard Lord, coprésident de la Campagne Évolution

Présentation de M. Lord

Le coprésident de la campagne Évolution remercie les membres du Conseil des gouverneurs et souligne les points suivants :

- L'objectif de la campagne Évolution : 50 M\$. M. Lord indique qu'il s'agit d'un défi, mais il demeure confiant que le but sera réalisé.
- M. Lord indique qu'il y a beaucoup d'appui dans la communauté. Il remercie les villes universitaires francophones (Edmundston, Moncton et Shippagan) pour leurs efforts soutenus.
- M. Lord remercie également les associations étudiantes d'Edmundston et de Shippagan qui ont généreusement contribué à la campagne.

M. Lord invite les membres du Conseil des gouverneurs à faire un don au cours des prochains mois. Il rappelle l'importance de poser le geste et manifester son appui à la campagne.

M. Lord rappelle que l'Université de Moncton est l'institution la plus importante pour les Acadiennes et les Acadiens. Au fil de son histoire, malgré tous les défis qu'elle a connus, elle demeure le grand phare acadien. Il faut le protéger, d'où l'importance de la campagne.

Cinq grands projets se trouvent au cœur de la campagne Évolution. Ils sont :

- Pôle d'excellence en environnement : 5 M\$
- Pôle d'excellence en études acadiennes : 5 M\$
- Centre de médecine de précision du N.-B. : 8.5 M\$
- Modernisation des installations : 11.5 M\$
- Programme de bourses et d'aide financière : 20 M\$

Le Cabinet de la campagne sera nommé au cours de l'année. M. Lord invite les gens à recommander des noms. Une première réunion est prévue ce printemps.

Discussion

Une gouverneure demande comment les projets ont été choisis. M. Lord indique que les projets ont été ciblés par le Conseil des gouverneurs. La campagne Évolution a le mandat de trouver les fonds.

M. Lord rappelle que l'Université a reçu des dons très généreux de grandes entreprises au cours des années, mais qu'il faut reconnaître à juste titre les dons des familles ainsi que des anciennes et des anciens qui veulent donner à leur *alma mater*. La campagne permet de mieux cibler tous les types de dons.

Le recteur et vice-chancelier rappelle que les projets ont été choisis à la suite d'une étude de marché entreprise par la firme KCI. Un rapport a été déposé au Conseil des gouverneurs en juin 2016.

Un gouverneur rappelle qu'il est important que tous les membres du Conseil participent à la campagne. Il y a plusieurs façons de faire des dons. On rappelle que les polices d'assurance-vie sont de plus en plus populaires.

Certaines suggestions sont faites :

- Il est important de solliciter nos étudiantes et nos étudiants partout dans le monde.
- Le site de Bathurst n'est pas à l'avant-scène alors que plusieurs étudiantes et étudiants font leurs études en science infirmière sur ce site. Il serait bien de mettre l'accent sur la région Chaleur.
- Il faut prévoir des rencontres, des 5 à 7, des cérémonies dans les régions comme Chaleur et Restigouche.

Le recteur et vice-chancelier remercie M. Lord pour sa présentation et son travail au sein de la campagne. Il remercie également M. Camille Thériault, coprésident, qui ne ménage pas ses efforts pour assurer le succès de la campagne.

## 11. BUDGET 2016-2017 DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Voir le Document C, p. 1-54

*Invité : Daniel Godbout, directeur du Service des finances*

### Budget Université de Moncton

À l'aide de diapositives électroniques, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) présente le budget de fonctionnement 2017-2018 et le budget des entreprises auxiliaires 2017-2018. Ces budgets ont été élaborés en tenant compte des principes directeurs adoptés au Conseil des gouverneurs en décembre 2016.

Le VRARH rappelle que les budgets sont conçus en tenant à l'esprit la mise en œuvre du plan stratégique « Un rêve qui nous appartient ». Cela étant dit, il devient difficile de réconcilier le contexte financier de la province et les projets de l'Université. Il rappelle que l'Université a des budgets déficitaires depuis trois ans et qu'elle fait face à une situation problématique au niveau des revenus.

Le VRARH présente les revenus et les dépenses pour l'année 2017-2018. On y prévoit des revenus de l'ordre de 105 504 000 \$ et des dépenses de l'ordre de 106 174 000 \$. Le déficit projeté est de l'ordre de 669 000 \$. Il explique que la distribution des revenus est comme suit : subventions provinciales (68 %), subventions fédérales (0,9 %), droits de scolarité (26,8 %), autres revenus (3,9 %) et entreprises auxiliaires (0,4%).

Au sujet des droits de scolarité, il rappelle que ceux de l'Université de Moncton sont les plus bas dans les Maritimes.

Entre 2009-2013, l'Université a reçu des augmentations de sa subvention provinciale de 3 % par année. L'Université n'était pas en mode de développement ou de croissance, les augmentations permettaient de tenir compte de l'inflation. Le contexte a évolué et aujourd'hui, les augmentations ne sont pas suffisantes pour maintenir les activités habituelles. On note l'augmentation des salaires, l'impact des technologies, les coûts des bibliothèques et autres.

Le VRARH présente quelques figures à l'appui.

Au cours des trois dernières années, plusieurs mesures ont été prises pour diminuer les dépenses. Il note le départ de 55 professeurs ou professionnels au cours des trois dernières années, la réduction des cours à option, la réduction de certaines activités et autres.

Les raisons importantes qui expliquent la situation sont les suivantes :

- Stagnation dans les revenus;
- Augmentation des dépenses;
- Diminution de l'effectif étudiant (canadienne et internationale) – diminution de 20 % entre 2009 et 2017;
- Compressions budgétaires du N.-B et
- Régimes de pension.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente les paramètres de revenus utilisés pour élaborer le budget 2017-2018. Au sujet des droits de scolarité, on prévoit une augmentation de 2 % pour l'année 2017-2018.

	2016	2017
Droits de scolarité 1 <sup>er</sup> cycle		
Étudiants canadiens	5 716	5 830
Étudiants internationaux	10 475	10 685

Une discussion s'ensuit. Les points suivants sont soulevés :

- L'Université de Moncton risque d'être perçue négativement si l'on a les droits de scolarité les plus bas dans les Maritimes. L'augmentation prévue n'est qu'un ajustement.
- Un gouverneur fait remarquer que la formule du gouvernement provincial fait en sorte qu'elle subventionne grassement les étudiantes et les étudiants de Mount Allison si on compare avec celles et ceux de l'Université de Moncton. On calcule une différence de 2000 \$ par étudiant. Ce point fait l'objet de discussions avec la province.
- Une gouverneure indique que le gouvernement préfère donner des fonds aux étudiantes et aux étudiants directement plutôt que de remettre les fonds à l'Université pour le bien commun. Cette nouvelle pratique ne permet pas de faire des projets à long terme.
- Plusieurs gouverneurs sont d'avis qu'il faut mousser le recrutement international. Il faut examiner le marketing, les stratégies, les succès.
- Pouvons-nous générer des revenus avec nos terrains? Il serait bien d'avoir des discussions sur ce point.
- Un gouverneur étudiant indique que la Fédération des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton (FÉÉCUM) est d'avis que les étudiantes et les étudiants universitaires devraient avoir droit à la gratuité scolaire. Il indique également que les fonds prévus pour l'expérience étudiante doivent réellement enrichir l'expérience.
- L'Université a fait un travail remarquable au niveau des mesures d'ajustement au budget depuis l'année 2014-2015. Cela étant dit, on ne peut pas toujours couper. Il faut planifier autrement. La planification académique est importante en ce sens.
- La réputation de l'Université doit être sauvegardée.
- L'Université devrait examiner ses infrastructures sportives. Il y aura lieu d'avoir un dôme au Campus de Moncton et utiliser les espaces sur les campus pour les sports. Il faut mousser les entreprises auxiliaires.

Plusieurs membres remercient le VRARH pour un excellent rapport de la situation.

**R : 05-CGV-160416**

Paulette Robert, appuyée par Chantal Thériault, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 2017-2018 de l'Université de Moncton tel qu'il a été présenté. »*

Vote sur R05                                      Pour 18                                      Contre 1                                      ADOPTÉE

**12. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF CEX-161210, CEX-170217 ET CEX-170313**

**R : 06-CGV-170408**

Micheline Daigle-LeBlanc, appuyée par Corinne Godbout, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux CEX-161210, CEX-170217 et CEX-170313 du Comité exécutif. »*

Vote sur R06                                      unanime                                      ADOPTÉE

**13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF**

**13.1. CEX-161210**

**13.1.1. Autres**

Aucune question n'est soulevée.

**13.2. CEX-170217**

**13.2.1. Projet Festival Inspire**

Voir le Document D, p. 1-8

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) présente un projet de murale de 11 étages, projet qui fut initié par la FÉÉCUM. Il s'agirait de peindre une murale sur le revêtement de la résidence LaFrance au Campus de Moncton.

Le projet de 10 300 \$ s'inscrit dans les activités du Festival Inspire, festival de Moncton qui encourage l'esprit communautaire par la présence d'art sur les murs et les trottoirs de la ville, les pianos publics et les galeries d'art en plein air.

La murale pourrait s'inscrire dans la foulée des activités entourant les Jeux canadiens de la Francophonie 2017 qui auront lieu au Campus de Moncton. Le projet permettrait également au département des arts visuels de la Faculté des arts et des sciences sociales de participer activement dans le projet et lui donner un caractère académique. Plusieurs lettres d'appui ont été reçues :

- Département des arts visuels – Campus de Moncton
- Jeux de la francophonie canadienne Moncton-Dieppe 2017
- Conseil étudiant de la Faculté des arts
- Faculté des arts et des sciences sociales – Bureau du doyen
- Conseil des arts visuels de l'Université de Moncton

Le VRARH présente la Fiche projet. Celle-ci présente les étapes de la mise sur pied d'un Comité de la murale et un plan de financement.

Plusieurs gouverneurs estiment qu'il s'agit d'un beau projet, toutefois les points suivants sont soulevés :

- Les coûts du projet sont plutôt optimistes. Le projet ne doit pas devenir un embarras.
- Le choix de l'artiste est clef. L'artiste doit avoir une expérience certaine.
- Le calendrier est très serré.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines précise que l'équipe des ressources matérielles de l'Université travaillera de concert avec l'équipe de Festival Inspire. La sécurité est une priorité.

**R : 07-CGV-170408**

Jason Lee Alcorn, appuyé par Marc-Antoine Chiasson, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs entérine la décision du Comité exécutif concernant le projet de la « Murale sur la résidence Lafrance, Campus de Moncton », projet qui s'inscrit dans les activités du Festival Inspire de Moncton. »*

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

### 13.2.2. Autres

Aucune question n'est soulevée.

### 13.3. CEX-170313

#### 13.3.1. Rapport des ressources humaines

##### Congés administratifs

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente deux dossiers pour l'attribution de congés administratifs. Il explique la distinction entre un congé administratif et une année sabbatique. Dans les deux cas, administratif ou sabbatique, les demandeurs doivent déposer un plan de travail avec des objectifs spécifiques et un rapport final.

En conformité avec les dispositions prévues aux résolutions adoptées à cet effet par le Conseil des gouverneurs (R : 17-CGV-841208 et R : 33-CGV-860412) eu égard au statut des vice-doyennes et des vice-doyens, les recommandations suivantes sont mises aux voix :

**R : 08-CGV-170408**

Jean-Roch Cayouette, appuyé par Chantal Thériault, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte qu'un congé administratif de douze mois soit accordé à **GÉRARD FILLION** (Faculté d'administration – Département de comptabilité) pour l'année universitaire 2017-2018, notamment pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, suite à la fin de son mandat comme vice-doyen de la Faculté d'administration en date du 30 juin 2016 et qu'un congé administratif de douze mois soit accordé à **DIANE LEBRETON** (Faculté des sciences de l'éducation – Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines) pour l'année universitaire 2017-2018, notamment pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, suite à la fin de son mandat comme vice-doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation en date du 30 juin 2017. »*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

Nominations faites par le VRER et le VRARH

En vertu de la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-010922) et modifiée aux réunions CGV-030426 et CGV-121201, et compte tenu des objectifs visés par cette politique, voici des nominations faites par le VRER et/ou le VRARH :

Le professeur **NORMAND BEAUDOIN** (Département de physique et d'astronomie) a été nommé directeur *par intérim* de son Département pour un mandat de six mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2017, en conformité avec les dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université (unité 1).

La professeure **PENELOPIA IANCU** (École de travail social) a été nommée directrice adjointe de son École pour un mandat de deux (2) ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2019, en conformité avec les dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université (unité 1).

**13.3.2. Autres**

Aucun.

**14. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION**

Voir le Document E, p. 1

**14.1. Évaluation du programme de Maîtrise en science infirmière (infirmière praticienne)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) rappelle les étapes du processus d'évaluation et présente le dossier d'évaluation du programme de Maîtrise en science infirmière (infirmière praticienne). Celui-ci est composé du rapport d'évaluation de l'École de science infirmière, du Rapport d'évaluation de monsieur Roger Pilon et madame Julie Miclette de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, la réaction du vice-recteur adjoint à la recherche et du doyen de la FESR ainsi que l'avis du VRER au Comité conjoint de la planification.

Le programme est soumis aux normes de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. À ce titre, l'évaluation externe du programme se jumelle à celle de l'Association.

Les évaluateurs dressent un bilan fort positif et constatent que le programme est satisfaisant à tous les égards. À ce titre, le processus d'évaluation a mené à une approbation de cinq ans pour le programme, soit jusqu'en 2021.

Le programme compte 45 crédits est offert à temps partiel et est étalé sur une période de cinq ans. Aucun changement au niveau de la structure du programme n'est prévu. Les recommandations bonifient le programme et s'inscrivent dans une perspective d'amélioration continue.

Enfin, notons que le taux de réussite des étudiantes et des étudiants à l'examen national est très fort; il était 100 % en 2015.

Le VRER présente les sept recommandations.

Le Conseil des gouverneurs discute de la portée de la recommandation 6. Certains membres sont d'avis que le placement des stagiaires est un défi et que d'imposer de nouvelles dimensions aux stages risque de créer des situations difficiles. L'idée d'exposer les étudiantes et les étudiants aux diverses populations est honorable. Un membre indique que l'Association accrédite les stages et que le travail est très bien fait.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

**R : 9-CGV-170408**

Jeannita Bernard, appuyée par Kassim Doumbia, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte les recommandations suivantes :*

**RECOMMANDATION 1**

*Que l'École de science infirmière procède à la suspension des admissions à temps plein puisque, dans les faits, seul le programme à temps partiel est offert.*

**RECOMMANDATION 2**

*Que l'École de science infirmière mette sur pied un Comité de programme pour la Maîtrise en science infirmière (IP) et qu'elle voit à ce que sa composition soit représentative des intervenantes et intervenants impliqués dans le programme (professeures et professeurs, chargées ou chargés d'enseignement IP, préceptrices, précepteurs IP ou médecins, étudiantes et étudiants, etc.).*

**RECOMMANDATION 3**

*Que l'École de science infirmière voit à bonifier le processus d'évaluation continue du programme de Maîtrise IP en étendant le sondage au corps professoral et enseignant et en augmentant la fréquence.*

**RECOMMANDATION 4**

*Que l'École de science infirmière intègre davantage de contenu en lien avec les populations autochtones dans les cours de la Maîtrise IP.*

**RECOMMANDATION 5**

*Que l'École de science infirmière s'assure que les notions d'interprétation des résultats de laboratoire ainsi que celles touchant les soins de santé mentale soient abordées de façon adéquate dans l'ensemble du programme de Maîtrise IP.*

**RECOMMANDATION 6**

*Que l'École de science infirmière étudie la possibilité d'élargir les expériences de stages cliniques afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants de faire face à diverses populations plus vulnérables tels les sans-abris, les autochtones et les populations issues de différents milieux culturels.*

**RECOMMANDATION 7**

*Que l'École de science infirmière révise et modifie les plans de cours du programme de Maîtrise IP en définissant plus clairement les cibles de l'apprentissage étudiant (objectifs généraux et spécifiques) et qu'on s'assure d'insérer les autres composantes essentielles du plan de cours telles que précisées dans l'Énoncé des droits et responsabilités des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton (Répertoire universitaire). »*

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

**14.2. Évaluation du programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation)**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le dossier d'évaluation du programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation). Celui-ci est composé du mandat de l'équipe d'évaluation, du rapport d'autoévaluation de l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales, du rapport

d'évaluation de la Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation), des réactions du doyen de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC) et de la doyenne de la FESR ainsi que l'avis du VRER.

Le VRER explique que le programme a été identifié comme étant un programme à *redéfinir ou abolir* dans le projet de la planification académique. Le processus d'évaluation étant en cours lors de l'identification du programme, il fut convenu de poursuivre l'évaluation et jeter les bases pour l'étude de redéfinition ou d'abolition.

Les évaluateurs, Isabelle Galibois de l'Université Laval et Marie Marquis de l'Université de Montréal, notent que les axes prioritaires du programme (vieillesse, nutrition internationale, pratique professionnelle) sont tous intéressants. Elles notent également que les besoins de la société sont réels et que la recherche dans ce domaine s'avère nécessaire.

Les évaluateurs soulèvent également certains éléments de réflexion :

- La scolarité compte seulement 15 crédits sur 45.
- L'offre réelle des cours est fort différente de celle annoncée; les cours sont cycliques et les cours hors disciplines sont peu accessibles en raison des préalables.
- Les cours de statistiques sont problématiques pour plusieurs étudiantes et étudiants.
- Un cours de séminaire est offert de façon individualisée, ce qui va à l'encontre de l'esprit d'un séminaire et pose problème sur le plan de la formation générale.
- Les étudiantes et les étudiants n'ont pas toutes et tous la même formation au préalable.

Le VRER présente ses recommandations.

À la suite d'une question portant sur la procédure d'évaluation, la secrétaire générale explique les nuances entre les attributions du Comité des programmes, du Comité conjoint de la planification, du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs. Elle rappelle que le Conseil des gouverneurs reçoit les recommandations du Comité conjoint de la planification après l'examen du dossier au Sénat académique.

Un gouverneur indique que ce programme a souffert de la décision de faire passer le baccalauréat en nutrition, au départ décliné sur une période de quatre ans, aujourd'hui d'une durée de cinq ans en raison des stages. Il explique que le programme de Maîtrise doit être redéfini et que ce travail est en cours.

**R : 10-CGV-170408**

Micheline Daigle-LeBlanc, appuyée par Paulette Robert, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte les recommandations suivantes :*

**RECOMMANDATION 1**

*Tel qu'explicité dans la planification académique, que la Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation) soit redéfinie ou abolie.*

**RECOMMANDATION 2**

*Si l'ÉSANEF opte pour la redéfinition du programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation), qu'elle le fasse à la lumière de la présente évaluation de programme et à la lumière de la nouvelle Maîtrise ès sciences (santé) présentement en chantier.*

**RECOMMANDATION 3**

*Que l'ÉSANEF voit à la possibilité de resserrer les liens avec les professionnelles et professionnels des institutions de santé locales et régionales afin de développer des projets de recherche collaboratifs permettant de mieux adresser les besoins sociétaux, les besoins*

*d'avancement de la profession et la formation avancée en nutrition et alimentation.*

**RECOMMANDATION 4**

*Que l'ÉSANEF, en collaboration avec la FSSSC, mette en œuvre des mesures afin d'assurer un plus grand engagement du corps professoral envers les programmes de deuxième cycle.*

**RECOMMANDATION 5**

*Que l'ÉSANEF voit à ce que le Centre de recherche sur les aliments soit davantage impliqué dans les activités de recherche et d'encadrement aux cycles supérieurs de l'École. »*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

14.3. **Création de la Mineure en sciences de l'environnement**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le projet de création de la Mineure en sciences de l'environnement. La Mineure, pilotée par la Faculté des sciences compte 24 crédits. Celle-ci vise à fournir une formation de base dans les disciplines scientifiques et amener les étudiantes et les étudiants à intégrer l'information pour faire face aux défis environnementaux auxquels la population est confrontée.

Le coût de la mise en place de ce nouveau programme s'élève à 9 300 \$.

La proposition suivante est mise aux voix.

***R : 11-CGV-170408***

Étienne Dako, appuyé par Kassim Doumbia, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création de la Mineure en sciences de l'environnement. »*

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

14.4. **Création de la Mineure en éthique appliquée**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le projet de création de la Mineure en éthique appliquée. Le nouveau programme vise à favoriser la compréhension, l'identification et l'évaluation de situations de dilemmes moraux qui apparaissent dans les diverses sphères de l'activité humaine. Le programme compte 24 crédits de cours. Il s'agit d'un deuxième programme de Mineure au département de philosophie. Le VRER indique qu'il n'y a aucune incidence financière.

***R : 12-CGV-170408***

Micheline Daigle-LeBlanc, appuyée par Victor-Urbain Ngollo-Ngollo, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création de la Mineure en éthique appliquée. »*

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

**15. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE****15.1. Modifications aux Statuts et règlements – Articles 68, 69, 71, 72 et 73 (Éducation permanente)**

Voir le Document F, p. 1-6

La présidente du Comité de gouvernance explique que les articles 68, 69, 71, 72 et 73 des Statuts et règlements ont été retravaillés afin d'actualiser les textes.

La secrétaire générale indique qu'un document-cadre portant sur les modalités de fonctionnement de l'Éducation permanente est à l'étude au Sénat académique. Ce document fera l'objet d'une consultation publique au cours des prochaines semaines.

Ceci ne devrait pas avoir un impact sur le libellé des articles 68, 69, 71, 72 et 73.

**R : 13-CGV-170408**

Corinne Godbout, appuyée par Lori-Ann Cyr, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications proposées aux articles 68, 69, 71, 72 et 73 des Statuts et règlements. »*

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

**15.2. Nominations**

Voir le Document G, p. 1-12

**15.2.1. Comité exécutif**

**R : 14-CGV-170408**

Mise en candidature :

Jean-Roch Cayouette

Proposé par Marie-France Pelletier

**Jean-Roch Cayouette** est élu membre du Comité exécutif.

**15.2.2. Comité de finance**

**R : 15-CGV-170408**

Mise en candidature (présidence) :

Gilles Lanteigne

Proposé par Marie-France Pelletier

**Gilles Lanteigne** est élu président du Comité de finance.

**15.2.3. Comité de placement**

**R : 16-CGV-170408**

Mise en candidature :

Paulette Robert

Proposée par Marie-France Pelletier

**Paulette Robert** est élue membre du Comité de placement.

**15.2.4. Comité de vérification**

**R : 17-CGV-170408**

Mises en candidature :

Jason Lee Alcorn

Proposé par Marie-France Pelletier

Sylvie Benoît-Thériault

Proposée par Marie-France Pelletier

**Jason Lee Alcorn** et **Sylvie Benoît-Thériault** sont élus membres du Comité de vérification.

#### 15.2.5. Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure

**R : 17-CGV-170408**

Mises en candidature :

Jeannita Bernard  
Samuel LeBreton

Proposée par Marie-France Pelletier  
Proposé par Marie-France Pelletier

**Jeannita Bernard** et **Samuel LeBreton** sont élus membres du Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure.

#### 15.3. Autres

Voir le Document H, p. 1-6

La présidente invite les membres du Conseil à remplir les formulaires d'évaluation. Ceux-ci peuvent être remis au Secrétariat général.

La présidente indique qu'une session de formation aura lieu en 2017. La date du 15 septembre est intéressante, soit la veille de la réunion annuelle du Conseil des gouverneurs.

La présidente indique qu'elle travaille sur un nouveau plan de travail pour les années 2017 à 2019.

### 16. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE

#### 16.1. Entente de principe entre l'Université de Moncton et l'ABPPUM

Voir le Document I, p.1-2

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente l'entente de principe entre l'Employeur et l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM).

Sur le normatif, les parties ont convenu d'ajouter une année à la convention collective qui sera maintenant d'une durée de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2019.

Sur le salaire, une augmentation globale de 4,25 % à l'échelle sur les années 2016 à 2019 est prévue.

Enfin, une lettre d'entente reconnaissant que les salaires au campus de Moncton atteignent une zone de parité avec les salaires des autres universités de la province a été conclue.

Un gouverneur – président de l'ABPPUM – indique que l'accord fut bien négocié. Il indique que l'ABPPUM a voté en faveur de l'entente; 97 % des membres de l'ABPPUM ont voté en faveur. Il remercie les équipes de négociation.

Les gouverneurs Dako et Alcorn quittent la salle conformément aux règles portant sur les conflits d'intérêts.

Le Conseil des gouverneurs note que les parties sont satisfaites de l'entente. On note que les relations de travail sont harmonieuses.

Un gouverneur demande si les obligations/fonctions du corps professoral de l'Université de Moncton sont similaires à celles de la University of New Brunswick. La direction indique que les conditions de travail sont différentes.

Un gouverneur note que, bien souvent, dans les marchés plus petits ou les lieux éloignés, les salaires sont plus élevés. Il faut reconnaître que même si les conditions de travail sont différentes, elles peuvent être suffisantes pour justifier des salaires dans une zone de parité avec UNB.

La proposition suivante est mise aux voix.

**R : 19-CGV-170408**

Paulette Robert, appuyée par Chantal Thériault, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'entente de principe conclue entre l'Université de Moncton et l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton, Campus de Moncton (ABPPUM). »*

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

16.2. **Autres**

Aucune question n'est soulevée.

**17. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT**

Le Comité de placement s'est réuni le 17 février 2017. Les rencontres annuelles avec les gestionnaires de portefeuille ont eu lieu. Les gestionnaires invités étaient : Placements Louisbourg, Mawer et BlackRoch.

**18. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-170310**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les grandes lignes des activités du Sénat académique. Aucune question n'est soulevée.

**19. ÉVALUATION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Les formulaires d'évaluation du Conseil des gouverneurs ont été distribués. On demande aux gouverneurs de remplir les formulaires et de les remettre au Secrétariat général.

**20. AFFAIRES NOUVELLES**

20.1. **Remerciements**

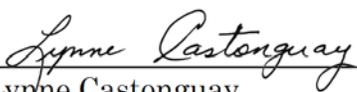
Le recteur et vice-chancelier remercie chaleureusement Valérie Albert, Roxann Guerette et Victor-Urbain Ngollo-Ngollo qui termineront leur mandat au sein du Conseil des gouverneurs. Merci beaucoup!

**21. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu le samedi 10 juin 2017 à Shippagan.

**22. CLÔTURE**

La réunion se termine à 14 h 30.

  
\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay  
Secrétaire générale

